

<http://www.snetap-fsu.fr/Concertation-loi-d-avenir,2635.html>



**Concertation loi d'avenir  
enseignement agricole : thème  
2 : enseigner pour produire  
autrement : contribution du  
SNETAP-FSU**

Date de mise en ligne : lundi 6 mai 2013

- Les Dossiers - Pédagogie -

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**En ce qui concerne la formation, la volonté de « produire autrement » passe évidemment par une évolution des référentiels, des contenus de formation mais également par une évolution des pratiques pédagogiques, de la formation des enseignants et du fonctionnement des supports pédagogiques.**

**C'est en ce sens que dans le cadre de la Loi d'avenir sur l'agriculture, le SNETAP-[FSU](#) avance 6 propositions.**

## **1 -Renforcer la formation du citoyen et du professionnel pour mieux comprendre la complexité des systèmes de production.**

Pour donner aux jeunes l'ensemble des clés qui leur permettront de comprendre les enjeux du « produire autrement » il faut d'abord répondre à l'enjeu global de l'éducation qui repose sur la formation à la fois du citoyen et du professionnel, en développant leur esprit critique et leur esprit d'analyse.

Il faut aider les élèves, étudiants, apprentis, stagiaires à porter un regard critique sur la société en général et sur le monde rural et sur l'agriculture en particulier. Dans cet objectif, il est nécessaire de les former à sa diversité du monde agricole et rural en leur donnant les outils d'analyse nécessaires et de renforcer leur esprit critique. Il faut également développer avec eux la notion de bien commun et de sens commun.

Il faut maintenir et renforcer des enseignements généraux, scientifiques, technologiques et professionnels. Réunis, ils doivent permettre une approche pluridisciplinaire des problématiques de l'agriculture et du monde rural et nécessitent une approche transversale des thématiques.

Cette organisation des enseignements suppose évidemment un maintien des horaires des disciplines.

En parallèle il faut former sur des hauts niveaux de qualification en maintenant l'équilibre entre la formation générale, scientifique et professionnelle.

La formation initiale scolaire professionnelle appuyée sur l'appropriation de connaissances générales, scientifiques, économiques et techniques est seule capable de développer un esprit critique par opposition à une professionnalisation et une spécialisation professionnelle trop précoces.

L'éducation et la formation des jeunes quelle que soit la voie de formation choisie, doivent donner les outils de compréhension du monde et leur permettre d'y devenir des acteurs et des citoyens responsables. En effet, un professionnel dans l'exercice de son métier et, quel que soit son niveau de responsabilité doit comprendre et maîtriser l'impact de son action sur l'environnement. Cette approche implique une maîtrise scientifique et technologique minimale de chacune de ses activités professionnelles et du contexte général dans laquelle elle est exercée.

Il faut faire de la formation tout au long de la vie (formation diplômante, formation qualifiante, formation continue, formation continuée) une réalité pour tous ; une idée qui va de pair avec le maintien et le développement de la promotion sociale.

Il faut analyser en amont le monde rural pour rester innovant en terme d'expérimentation et réinscrire l'Enseignement Agricole Public dans des dynamiques de territoire ; dynamiques brisées par des politiques publiques à caractère restrictif en termes budgétaire et d'outils de développement.

Mais l'ensemble de ces éléments ne valent que si l'enseignement agricole public redevient une priorité politique et bénéficie de moyens à la hauteur des enjeux. Ainsi par exemple les réductions de volume horaire disciplinaire concourent à la perte d'ouverture au monde contemporain.

Il faut repenser, raisonner et réintégrer les missions et les moyens de [l'EAP](#) dans les fonctions des enseignants, en mettant les étudiants au cœœur des dispositifs.

Les enjeux d'insertion et de lutte contre la déscolarisation précoce doivent être au cœœur des préoccupations du système éducatif.

## **2 -Donner les clés de l'éthique et de l'humanisme par une évolution des contenus de formation.**

Partant du principe que le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt est au service de l'ensemble des citoyens et non seulement au seul service des professions agricole, agroalimentaire et forestier, il doit en être de même des orientations de l'enseignement agricole à privilégier.

Il faut alterner contenus disciplinaires et séances pluridisciplinaires car en même temps qu'une formation disciplinaire de base, le travail pluridisciplinaire est indispensable à la compréhension de la complexité des éléments qui inter-agissent.

Il faut permettre aux élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de découvrir les différents types de productions possibles notamment au travers de nos exploitations et ateliers technologiques mais également à l'aide des visites encadrées en milieu professionnel.

Il faut remettre l'agronomie au cœ�ur des fondements de pratiques et techniques professionnelles et ceci à tous les niveaux de formation.

Il faut introduire la notion de commercialisation dans les contenus enseignés, en valorisant les fermes expérimentales autour de projets durables (circuits courts, AMAP, ventes directes, accueil à la ferme, ferme auberge, ...)

De même, pour donner aux élèves, étudiants et apprentis les éléments de réflexion pour une approche éthique de leurs métiers, la philosophie ou le recours au débat argumenté pourraient être utilement introduits dans référentiels des filières professionnelles.

Des outils tels que les MIL ou [EIE](#) sont intéressants pour développer ces approches différentes à la condition qu'ils soient construits à partir disciplines et d'une véritable pluridisciplinarité.

## **3 -Diversifier les situations de formation.**

En alternant les situations de formation par des cours, des observations et des réalisations les différentes disciplines permettent d'acquérir toutes les connaissances nécessaires à l'appréhension d'objets pluridisciplinaires complexes. Ces situations d'apprentissage diversifiées sont complétées par des voyages d'études, des visites et des rencontres avec les acteurs du monde agricole et rural et des stages de découverte ou professionnels. Ces derniers nécessitent pour être pertinents et efficaces un retour d'expérience encadré par les enseignants. Ils doivent être multiples pour aiguïser l'esprit d'analyse et l'esprit critique. En complément le travail pluridisciplinaire est indispensable

## **4 -Modifier les référentiels de formation sur le fond et dans la forme.**

C'est en reconstruisant les référentiels que nous ferons évoluer leurs contenus indépendamment du modèle productiviste dominant.

Les constructions des référentiels professionnels doivent précédemment à leur écriture être précédées de présupposé de formation découlant des préoccupations sociétales, environnementales et de qualités des produits.

Les référentiels doivent être construits et publiés dans leur totalité par des arrêtés nationaux (si l'idée de documents d'accompagnement est maintenue, ceux-ci doivent également faire partie des arrêtés). Ils doivent être débattus dans leur totalité par les Commissions Professionnelles Consultatives et les instances paritaires. Pour une adaptation aux évolutions, ils doivent être révisés régulièrement dans le cadre de ces mêmes instances. Ils doivent inclure une éducation sociale et citoyenne. Ils doivent être définis en terme de contenus et de méthodologie (analyse systémique, historique, multifactorielle,..). Si une adaptation régionale ou locale est parfois nécessaire, elle ne peut se faire qu'au travers de modules limités en nombre et spécifiques, validés par l'Inspection de l'Enseignement Agricole et par l'autorité académique (type MIL et/ou MAP).

Ces référentiels doivent se construire dans un cadre de développement durable. En cela ils doivent être élaborés en intégrant les modèles de l'économie sociale et solidaire et prendre en compte les problèmes énergétiques et environnementaux. Ils doivent développer la capacité d'analyse et d'explication. De même, la rénovation des référentiels est à poursuivre pour coller au mieux aux nouvelles formes de l'Espace Rural et à ses nouvelles fonctions. Dans ces rénovations, il faut être vigilant quant à la seule reproduction des modèles ultra-libéraux dans les référentiels (ex : le modèle auto-entrepreneurial).

Dans les référentiels, les horaires affectés aux disciplines doivent être maintenus pour éviter les horaires années ou non affectés dont les limites sont parfaitement établies. En effet, Contrairement à l'idée générale, les horaires non affectés ne renforcent pas la pluridisciplinarité ou l'approche thématique. Ils ont plutôt pour conséquence de diminuer les heures de face à face, les heures d'apprentissage et renvoient les élèves et étudiants vers eux mêmes à un travail individuel contraire à l'esprit d'apprentissage collectif.

Les référentiels de formation ont été tant allégés ces dernières années, que cela renvoie à un traitement aléatoire des programmes. Dans ces référentiels rénovés, les éléments de formation nécessaires à la construction de l'individu laissent la place aux éléments dits indispensables à l'apprentissage du métier.

Les référentiels de formation doivent donc retrouver toute leur place et il semble indispensable que les professionnels partagent les sièges qu'ils occupent dans les commissions professionnelles consultatives avec une diversité de représentants de la société civile.

## 5 -Faire évoluer les structures.

Il faut maintenir et re-localiser les Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole ([EPLEFPA](#)). Construits autour des Lycées, [CFA](#), [CFPPA](#) et / ou Exploitations et Ateliers Technologiques, les [EPL](#) doivent permettre un accès de tous à l'Enseignement Agricole Public.

Les EPL doivent être des espaces d'interface entre les différents niveaux territoriaux et les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires. Les EPL ne doivent plus être au seul service d'une reproduction des pratiques dominantes mais devenir des vitrines pour les professionnels et la société de demain.

Les EPLEFPA, dans le cadre de toutes leurs missions, de leur structure, et de leur communauté éducative ont pour vocation première à former des citoyens et à favoriser tout au long de leur vie un épanouissement social, culturel et professionnel. La création pour ces EPL d'un label de durabilité pourrait être envisagé. Ce label permettrait de reconnaître le caractère durable des formations qui doivent être toutes construites autour de valeurs sociales, économiques et écologiques.

Les structures des établissements agricoles doivent répondre aux besoins sociétaux et territoriaux à caractère multiforme. Les pôles de compétitivité, de spécialisation ou d'excellence conférés aux établissements, en lien avec le processus de régionalisation européenne sont une erreur car en déphasage avec les attentes locales qu'elles soient celles des professionnels ou des usagers. En effet la mobilité géographique est une contrainte forte pour les jeunes et leur famille. Il faut donc faciliter l'accès à la formation pour tous et les établissements publics doivent pouvoir accueillir tous les jeunes dont les familles font le choix d'envoyer leurs enfants dans le service public et non dans des établissements privés à « rythme approprié » ou confessionnel.

Un effort particulier doit être porté sur la communication autour et à propos des métiers ruraux et agricoles. Cette communication relève bien sûr des établissements en lien avec les professionnels et avec les formations préparées mais également et surtout du Ministère et des [DRAAF](#).

La mission d'expérimentation et de recherche doit retrouver toute sa place au sein des EPLEFPA. Cela suppose l'implication de l'ensemble des centres des EPL dans de véritables partenariats avec d'autres établissements notamment de l'enseignement supérieur ou de recherche et de disposer des moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

Les projets d'établissements doivent intégrer une durabilité notamment dans leurs modalités de gouvernance en renforçant la démocratie représentative et la démocratie participative. Le projet d'établissement reste trop souvent le

projet de la direction de l'établissement. Il doit devenir le projet de la communauté éducative.

## 6 - Utiliser pédagogiquement les exploitations et ateliers technologiques.

La plupart des centres techniques, et en particulier les exploitations agricoles, a été créée en même temps que les lycées et collèges agricoles dans les années 60. Un certain nombre de ces exploitations ont été le fondement même de la localisation des établissements.

Les différentes Lois d'Orientation Agricole ont légèrement fait évoluer les missions de l'enseignement agricole public mais ont peu impacté les missions des centres techniques. La note de service [DGER](#) du 25 juin 2001 précise les 3 fonctions des centres techniques à savoir :

« La fonction de production et de commercialisation de biens transformés ou non transformés et de services (dont les centres hippiques), dont la mise en œuvre est indispensable pour l'accomplissement des deux autres fonctions » ;

« La fonction de formation par l'observation, par l'analyse technique et économique, par les démarches de diagnostics et de projets, pour les jeunes et adultes en formation dans l'EPLEFPA, pour les enseignants, ingénieurs et formateurs, mais aussi pour d'autres publics ; fonction qui justifie à elle seule la présence des exploitations agricoles et des ateliers technologiques au sein des EPLEFPA » ;

« La fonction de développement, par leur contribution au développement agricole, au développement industriel, et plus largement au développement territorial (animation rurale et culturelle, insertion, coopération internationale), les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPLEFPA jouent un rôle majeur dans l'accomplissement de ces missions de l'enseignement agricole ».

Depuis leur création, les exploitations agricoles doivent fonctionner selon les règles de rentabilité la profession, servir de support à la pédagogie et contribuer au développement. Ces termes ont été continuellement repris dans les textes du Ministère de l'Agriculture.

Les défis à relever aujourd'hui nécessitent une adaptation des missions et une remise à plat de l'organisation et du fonctionnement de l'ensemble de nos centres techniques. Pour cela la Loi d'Avenir doit d'abord fixer un objectif de changement pour les EPLEFPA faisant passer l'ensemble de nos exploitations vers le "produire autrement" en sortant des productions conventionnelles d'ici 5 ans. Si une diversité de voies sont possibles pour produire autrement en revanche le simple raisonnement des pratiques ne saurait répondre à l'objectif.

Il faut ensuite adapter et préciser les missions des exploitations et ateliers technologiques en modifiant le texte actuel du code Rural qui indique que : « les exploitations et les ateliers technologiques sont des unités de production à vocation pédagogique... ». Nous proposons le remplacement de cette phrase par :

« les exploitations et les ateliers techniques sont des centres à vocation pédagogique, de développement et d'expérimentation ayant pour support une ou plusieurs activités de production et/ou de service ». Il s'agit bien de placer l'exploitation sans aucune ambiguïté comme support de la pédagogie et du développement. Elle doit donc être ouverte aux élèves et leur permettre d'appréhender aussi bien les gestes techniques que les raisonnements de gestion technico-économiques plus globaux permettant la découverte de systèmes variés ne se limitant pas au système dominant du territorial proche. Elle doit fonctionner comme un véritable support pédagogique.

Nous souhaitons que les exploitations des établissements soient davantage au cœur du développement. Pour cela il est nécessaire que soient institués des rapprochements d'une part avec les Instituts publics de recherche et d'autre part avec les établissements de l'enseignement supérieur.

Très peu d'exploitations ont établi un lien avec une université ou une école du supérieur. Pourtant elles peuvent être un domaine intéressant pour le travail et les TP/TD des étudiants, un support pour leur recherche. Les universités

doivent reconnaître les exploitations pour qu'elles deviennent un lieu de recherche et d'expérimentation et renforcer leur utilisation dans le cadre des licences professionnelles.

Cette reconnaissance par l'enseignement supérieur pourrait influencer sur le choix des formations.

Il convient de préciser dans la loi que les exploitations doivent porter les politiques publiques ; celles de l'État étant prioritaires.

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPL doivent être de véritables outils pédagogiques.

Pour cela ils doivent être des lieux d'apprentissage de techniques novatrices et plurielles.

Les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires doivent pouvoir y trouver un panel large de modes de production. Ils doivent pouvoir y pratiquer l'ensemble des gestes et les travaux des métiers ruraux et de l'agriculture (au sens large).

Pour être un véritable outil pédagogique, l'ensemble des objectifs doivent être débattus et partagés par l'ensemble de l'équipe éducative. Elle ne doit pas être la chasse gardée d'une équipe de direction ou d'une profession comme on peut trop souvent le voir contraints à rechercher une pseudo rentabilité économique au détriment de la pédagogie (simplification des systèmes par exemple) et des règles sociales.

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPL doivent être innovants. Chaque exploitation est unique (milieu, exposition, environnement géographique, ...) ; elle doit être le support d'expériences de productions durables et intégrées au territoire.

La mission de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée, doit se faire notamment au travers des exploitations agricoles. Cette mission doit là aussi être renforcée en moyens financiers, matériels et humains.

De nombreuses pistes sont à explorer en matière de développement durable (et pour certaines déjà en cours d'études dans certaines de nos exploitations : économie d'eau, maintien des sols, protection de la biodiversité, reconquête des paysages, méthanisation, produire mieux sans produits phytosanitaires ...).

La gouvernance des exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPL doivent être adaptés. Il conviendrait de revoir la composition du Conseil d'Exploitation où il n'y a ni représentant de l'État ni même de la Région tout deux garants des attentes sociétales.

Compte tenu de l'implication plus importante des exploitations dans le développement et la recherche, il nous paraît nécessaire de créer un conseil scientifique et / ou éthique pour suivre cette mission.

Afin d'apporter la transparence nécessaire dans la présentation du budget de l'exploitation, nous demandons qu'il soit décomposé en 3 parties ; la partie principale supportant l'intégralité mais pas uniquement l'activité de production, une seconde partie consacrée à la mission pédagogique (les coûts du système et les coûts spécifiques de l'activité pédagogique) puis une 3ème partie sur le même principe dédiée à la mission de développement et d'expérimentation. Ce dispositif doit permettre d'établir les coûts de chacune des missions et viser à interpeller chacun à ses responsabilités afin de couvrir les financements correspondants.

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPL doivent être indépendants. Le projet d'exploitation ou d'atelier technologique doit être propre au centre et fruit d'un travail collégial des équipes éducatives ainsi que les représentants au conseil d'exploitation, validé par le Conseil d'administration. Il ne relève donc pas d'orientations uniques des Chambres d'agriculture ou de tout autre organisme professionnel, ou autorité de tutelle (DRAAF ou Conseils régionaux).

La représentation professionnelle dans les différents conseils et notamment dans les Conseils d'administration des EPLEFPA doit donc correspondre aux formations préparées par l'établissement (il est anormal que le syndicat majoritaire en agriculture représente à lui seul tous les professionnels dans les CA où les formations en productions agricoles sont pourtant minoritaires ou voire inexistantes).

L'État doit continuer à assurer la dotation en personnel de direction du centre pour en assurer l'encadrement et la gestion. Il devrait également doter le centre en personnel administratif (1 poste conviendrait) comme c'était le cas avant la transformation en centre constitutif jusqu'en 2000. Il doit assurer à l'échelon national et à l'échelon régional l'équité de fonctionnement de l'ensemble de ces centres afin de rompre avec les différences de traitement que l'on

connaît actuellement. Il doit s'assurer également que les politiques publiques sont bien mises en application par les centres. Enfin il doit prendre toutes les dispositions pour s'assurer de la bonne conduite des missions pédagogiques, d'expérimentation et de développement et prendre la responsabilité de leur financement.

La Région devient propriétaire, si ce n'est déjà le cas, de tout le patrimoine des exploitations d'établissement. Elle en assure l'entretien et le renouvellement régulier (mobilier, immobilier et foncier) y compris en ce qui concerne tous les dispositifs de sécurité. En matière de foncier, elle devra en outre compenser les éventuelles cessions de parcelles par des surfaces au moins équivalentes en surface et en valeur agronomique.

Les exploitations et les ateliers technologiques des établissements doivent développer de véritables partenariats avec les enseignants. La présence des enseignants, notamment mais pas exclusivement ceux des disciplines techniques ou économiques, est indispensable dans les conseils et réunions d'exploitation (leur présence doit être favorisée et non l'inverse comme cela arrive trop souvent aujourd'hui notamment concernant les personnels de CFA ou CFPPA -ce temps de réunion doit être inclus dans le temps de service des personnels). Des enseignants doivent bénéficier de décharges horaires pour leur permettre de collaborer aux activités, aux développements de projets et aux suivis d'expérimentations avec l'équipe d'exploitation. Les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires doivent être associés aux échanges et aux travaux sur les exploitations et les ateliers technologiques. La présence des enseignants techniques (voire généraux) sur l'exploitation (accompagnement des élèves, présence pour sa formation, appui technique au directeur ou aux salariés,) doit être favorisée y compris par des décharges horaires et un appui financier. Leur présence est indispensable car elle permet un échange à double sens : l'exploitation est un lieu de formation ou l'enseignant va chercher des références nécessaires à ses enseignements et enrichit ses connaissances techniques et technologiques par les réflexions à la définition des choix du centre.

Pour faire face aux ambitions un volet social est indispensable. Les nouvelles orientations à prendre nécessitent que les équipes d'exploitation (salariés, directeurs et enseignants) puissent accéder rapidement à des formations spécifiques les préparant aux changements dans leurs pratiques. Ce problème est encore plus notable pour les salariés qui de par leur statut ne participent pas aux formations du ministère.

Il ne saurait y avoir d'ambition en matière d'enseignement au « produire autrement » sans un vaste plan de formation des responsables et salariés des exploitations des établissements.

De même il est difficile de valoriser l'expérience, les compétences et les connaissances de certains personnels.

Il faut réfléchir globalement aux réponses possibles pour un droit à la formation tout au long de la vie respecté pour tous les personnels. Cela passe certainement par une clarification des statuts.

Enfin il conviendrait que la fonction de directeur d'exploitation agricole ou d'atelier technologique d'EPL soit réellement reconnue par un statut de personnel de direction. Il serait juste que cette reconnaissance se réalise à l'occasion de la mise en avant des centres qu'ils dirigent et dont la loi va sans aucun doute renforcer les missions. Le nouveau titre pourrait être « Directeur de la pédagogie du développement et de la production ».